

AR Prefecture

005-210501078-20230330-31_2023-DE
Reçu le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNIT

Délibération n°31-2023

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 07 de votants : 09 date de convocation : 23/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le trente mars à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, CAMUS Michel, SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc,

Absents représentés : Pascale KOLLER donne procuration à Estelle ARNAUD
Pierre LEROY donne procuration à Véronique JALADE

Absent non représenté non excusé : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Travaux d'entretien des sentiers 2023

Rapporteur : Bertrand POINSONNET

La commune de Puy Saint André attache une attention particulière à l'entretien des sentiers du territoire.

Depuis plusieurs années, la collectivité signe avec l'association « environnement et solidarité » labellisée « CPIE Haute Durance », une convention de travaux ponctuels visant à préserver l'état des sentiers et l'environnement territorial.

Il s'agit pour l'année 2022, d'entretenir 9 portions de sentiers :

1. Chemin du Goutaud entre Pierre-Feu et le hameau du Goutaud (800m),
2. Chemin du Facteur (1^{ère} partie) (800m),
3. Chemin du Serre (800m) début du chemin du ravin des Merles (jusqu'au virage sécurisé traité en 2011),
4. Chemin du Facteur (2^{ème} partie) (1500m environ),
5. Chemin de la Combette (550 m) entre le Villaret et Puy Chalvin,
6. Chemin du Clos du Bert,
7. Chemin du canal de la Cime,
8. Chemin du lieu-dit du Goutaud jusqu'à la limite avec Briançon
9. Chemin de Roure à l'ubac Cette mission s'élève à 3 969€

Lecture est donnée de la convention entre le CPIE et la commune définissant les modalités techniques et financières.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer la convention entre le CPIE et la commune et à régler la dépense.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
Le 05 avril 2023
De la publication le 05 avril 2023

Fait à Puy Saint André le 30 mars 2023
Le Maire
Estelle ARNAUD

